

# RÉUNION DU LUNDI 16 JANVIER 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LOUP HORS

**L'an deux mil dix-sept, le lundi seize janvier**, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel **DUMAS**, Maire.

Présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Catherine **LÉVÊQUE** 1<sup>er</sup> Adjoint, Pierre-Yves **LE BERRE**, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Pascal **FREMONT**, Christophe **TERTRE**, Jean-Marc **SAVIGNY**, Arnaud **TRIOMPHE**, Monique **FERRUT**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Alice **MASSOT**, Corinne **DURAND**, Florence **VAN DEN BUSSCHE**.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire

Dates de convocation et d'affichage : 10/01/2017.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 08. - votants = 08.

Monsieur le Maire présente à son Conseil, Monsieur Stéphane **WOLF**, Directeur de Bessin Urbanisme.

Celui-ci expose le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le document d'orientation et d'objectifs établis par le SCOT.

### **2017-01**

#### **PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS AU REPAS DES AINÉS**

Le Conseil décide de renouveler la demande de participation aux personnes qui accompagnent les bénéficiaires au repas des aînés. Ce montant s'élève à 25 € par accompagnant.

### **2017-02**

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 7 DÉCEMBRE 2016**

Suite à l'intégration des communes d'Arromanches-les-Bains et de Saint-Côme-de-Fresné, Bayeux Intercom doit verser à ces communes le montant d'attribution de compensation dont elles bénéficiaient auparavant, corrigé des transferts de compétences.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 07 décembre dernier afin d'évaluer les charges transférées. Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation des deux communes, sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à la majorité, le 07 décembre 2016, par les membres de cette commission.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;  
**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C  
**Vu** les statuts de Bayeux Intercom ;  
**Vu** l'adoption en CLECT, le 07 décembre 2016, du rapport et de ses annexes;

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

**DÉCIDE :**

**Article 1 : D'approuver** le rapport joint de la CLECT et ses annexes, figurant en pièce jointe.

**Article 2 : D'autoriser** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DIVERS**

► Lotissement les Jardins de Saint-Loup : Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur la grandeur des espaces verts à entretenir dans le lotissement les Jardins de St Loup, il demande à son conseil de réfléchir à d'éventuelles propositions.

► Tableau de présence du bureau de vote : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dates des élections présidentielles et législatives 2017 afin de préparer le tableau de présence au bureau de vote.

---

**Vu le 26 janvier 2017**  
**Pour affichage**

**Le Maire,**  
**S. DUMAS**